



Ambassade d'Irlande  
Service des Visas  
4 Rue Rude  
75116 Paris

### **VISA VACANCES SCOLAIRES**

**Nous vous rappelons que votre demande de visa doit d'abord être faite sur internet.**

**Documents à fournir pour obtenir un visa VACANCES SCOLAIRES  
AFIN DE TRAITER RAPIDEMENT VOTRE DOSSIER, MERCI DE BIEN VOULOIR  
NOTER QUE TOUS LES DOCUMENTS INDIQUÉS CI-DESSOUS DOIVENT  
ACCOMPAGNER LE FORMULAIRE DE DEMANDE.  
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ.**

**Tous les documents doivent être ORIGINAUX.**

**Les documents photocopiés, faxés ou scannés ne sont pas acceptés.  
Tous les documents (sauf les relevés bancaires et bulletins de salaire) et  
doivent être écrits en ANGLAIS ou accompagnés d'une traduction**

<b>Documents demandés</b>	
<b>1.</b>	Formulaire de demande de visa complété, signé et daté par le demandeur.
<b>2.</b>	Passeport original, valide six mois minimum après la date prévue de retour en France.
<b>3.</b>	Deux photos d'identité récentes et en couleur.
<b>4.</b>	Original ou copie certifiée conforme de la <b>Carte de Séjour /Carte de Circulation pour les Mineurs / Carte Spéciale</b> , valide trois mois minimum après la date prévue de retour en France.
<b>5.</b>	Paiement (chèque ou mandat à l'ordre de "Ambassade d'Irlande"). NB: Les demandeurs habitant la province doivent ajouter à leur dossier une enveloppe à leur nom et adresse, accompagnée d'un chèque de 8 euros pour un retour de leur passeport et autre document en recommandé. 4 rue Rude, 75116 Paris.
<b>6.</b>	<b>Lettre de l'établissement scolaire en France</b> : lettre de l'école de l'enfant confirmant sa fréquentation de l'établissement pour l'année en cours.
<b>7.</b>	<b>Lettre de la Mairie ou de l'Agence de Voyage</b> précisant clairement les dates du séjour, si le séjour a été payé en totalité et par qui, et précisant que l'élève suivra un maximum de 20 heures de cours d'anglais par semaine.

8.	<p><b>Lettre provenant d'Irlande</b> et confirmant les dates et le logement de l'élève et le fait qu'il suivra un maximum de 20 heures de cours d'anglais par semaine.</p>
9.	<p><b>Les étudiants, retraités et chômeurs</b> doivent se munir d'une attestation d'assurance médicale mentionnant une couverture accident et rapatriement sur la période du séjour en Irlande. <u>(La Carte de sécurité sociale ou la carte européenne ne suffisent pas)</u></p>
10.	<p><b>Une preuve de financement du voyage par les parents</b> : Une preuve du financement du voyage et de la façon dont l'élève va subvenir à ses besoins durant son séjour. Un relevé bancaire des parents couvrant les derniers <b>6 mois</b> avant la demande de visa et montrant qu'ils disposent des fonds suffisants pour couvrir les dépenses de l'élève est à fournir ainsi que <b>3 bulletins de salaire</b>.</p> <p>Les relevés bancaires doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre originaux.</li> <li>- Mentionner votre adresse actuelle.</li> <li>- Inclure les transactions effectuées juste avant votre demande de visa.</li> <li>- Afficher un solde créditeur. Les sommes déposées avant la demande ne sont pas prises en considération.</li> </ul>
11.	<p><b>Toutes les demandes de visa « vacances scolaires » doivent également inclure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le certificat de naissance de l'enfant mentionnant les noms des deux parents.</li> <li>- Une lettre exprimant le consentement des deux parents vis-à-vis du voyage de l'enfant en Irlande ou une déclaration sous serment du représentant légal de l'enfant (affidavit) ou une ordonnance délivrée par le juge dans le cas d'un représentant légal unique de l'enfant.</li> <li>- Une pièce d'identité originale des parents, mentionnant leurs noms (noms inscrits sur le certificat de naissance) et comportant leurs signatures.</li> </ul>

**L'officier consulaire se réserve le droit de demander d'autres documents si nécessaire. La remise d'un dossier complet ne garantit pas l'obtention future d'un visa.**